L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

Bureaux, No. 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.

SAMEDI MATIN 12 MAI.

[illegible] DE VILLE

[illegible]

Section 1—Il est ordonné que, à partir du 1er mai 1877, [illegible]

[illegible]

Les portiers (deux) $600 chacun par an.

Section 3—Le Chef de Police aura la surveillance générale et le contrôle du personnel de la police, [illegible]

Section 4—Le dit Chef de Police aura le pouvoir de suspendre provisoirement les officiers et les hommes de police pour un juste motif, [illegible]

Section 5—Le dit Chef de Police visitera chaque [illegible]

Section 6—Les aides du Chef de Police seront sujets aux ordres du Chef, et il pourra les charger, [illegible]

Section 7—Les capitaines de police exerceront les fonctions et les devoirs prescrits par les ordonnances actuelles et par les règlements destinés à diriger le personnel de la police qui [illegible]

Section 8—Les capitaines de police auront le pouvoir de suspendre provisoirement les hommes de police pour un juste motif; [illegible]

Section 9—En cas d'absence pour cause de maladie, ou pour toute autre cause, les fonctions des capitaines de District seront remplies par un sergent de police qui sera désigné par le chef. Ce sergent tant qu'il agira comme capitaine aura les mêmes pouvoirs que celui-ci et sera responsable pour la mise à exécution des ordres qui lui seront transmis.

Section 10—Les sergents seront assignés aux différents precincts selon le désir du Chef de police, avec l'approbation du Maire et de l'administrateur de police.

Section 11—Les caporaux seront assignés pour le service de jour ou de nuit aux différents quartiers comme l'entendront les capitaines, avec le consentement du Chef de police.

Section 12—Les commis aux postes de police rempliront les fonctions d'opérateurs du télégraphe et feront tout autre service que le capitaine du precinct désirera.

Section 13—Les agents de police seront divisés pour le service de jour ou de nuit, dans les différents quartiers comme le voudra le Chef de police.

Section 14—L'uniforme de la police sera comme suit: Les capitaines en hiver auront une redingote bleue en drap à double revers et un pantalon de la même étoffe et de la même couleur. Les boutons de la redingote seront dorés et auront un croissant; les capitaines auront également un képi de drap bleu avec une bande dorée large d'un quart de pouce. Pour l'été les capitaines seront costumés ainsi: un paletot une en flanelle bleue, avec des boutons dorés ayant un croissant.

L'uniforme des agents se composera pour l'hiver d'une redingote en drap bleu à revers simple avec un pantalon de la même étoffe et de la même couleur. Les boutons sur la redingote seront en métal blanc avec un croissant; le képi sera en drap bleu avec ces mots écrits devant sur une bande: "Crescent City Police No."

L'uniforme d'été sera bleu (navy blue) en flanelle ou en une autre étoffe semblable et se composera d'un paletot et d'un pantalon, le paletot ayant les mêmes boutons en métal blanc avec un croissant.

Les sergents et les caporaux porteront le même uniforme que les agents de police de jour et de nuit et seront distingués par une bande [illegible] sur laquelle seront écrits ces mots: "Crescent City Police Sergeant."

Le chef de police et ses aides porteront, quand il sera nécessaire, un insigne en métal sur le côté dans la forme d'un croissant et d'une étoile.

Section 15—Le Maire et l'administrateur de police sont autorisés à se procurer un modèle pour l'uniforme et pour le képi, et jusque cela sera fait, de contracter pour l'achat de ces uniformes [illegible]

Section 16—Le Maire et l'administrateur de la police feront des règlements pour le gouverne de la police et les soumettront au Conseil de ville. Les règlements actuels seront maintenus jusqu'à l'adoption de ceux qui sont ici ordonnés.

Section 17—Il faudra, pour faire partie de la police: être citoyen des Etats-Unis, [illegible]

Section 18—Tout officier ou homme de police suspendu [illegible]

Section 19—Le Maire désignera autant de surnuméraires qu'il en faudra pour les différents districts pour remplacer les policemen réguliers absents.

Section 20—Tout policeman qui se mêlera [illegible]

Section 21—Il sera du devoir de la police, à toute heure du jour et de la nuit, dans les limites de la Nouvelle-Orléans, de maintenir la tranquillité publique, [illegible]

Section 22—[illegible]

Section 23—Arrêter et emmener à la station du precinct [illegible]

[illegible]

rapport chaque matin à son officier commandant qui insérera ce rapport dans un livre tenu par lui à son bureau, lequel livre sera en tout temps soumis à l'inspection du Maire et des administrateurs. L'officier de service à qui de tels rapports auront été faits, en fournira une copie au Maire, aux administrateurs de police, des [illegible]

Chef de Police...
Aides du Chef...
Capitaines...
Sergents...
Commis et opérateurs...
Caporaux...
Watchmen...

Section 28—[illegible] dans l'Hôtel de Ville ou ailleurs, un local au Bureau des Commissaires de police, et ce local sera convenablement arrangé pour leur usage.

Section 29—[illegible]

Section 30—L'immixion de tout officier ou homme de police dans une élection, soit directement soit indirectement, [illegible]

Section 31—Les officiers commandants des divers precincts fourniront à l'administrateur de police la note du temps de service fait par les officiers et hommes pendant le mois, [illegible]

Section 33—Le Conseil de ville de la Nouvelle-Orléans élira le premier mardi de mai 1877 et ensuite annuellement le premier mardi de janvier, deux médecins, qui seront appelés médecins de la ville et dont le devoir sera de visiter les prisons, l'asile des aliénés, la Maison de Travail et la Maison de Refuge de cette ville; [illegible]

Adopté par le Conseil de Ville de la Nouvelle-Orléans le 24 avril 1877.

Oui: Brown, Cavanac, [illegible], Diamond, Edwards, McCaffrey, [illegible]torff.

ED. PILSBURY, Maire.

Pour copie conforme:

Thomas G. Rapier, Secrétaire.

27avril—

Billets faux de banques nationales

Voici une liste des billets faux de banques nationales. L'astérique (*) signifie que les banques n'existent pas et que l'émission en est frauduleuse.

BILLETS DE DEUX PIASTRES.

Boston, Massachusetts, Tremont National Bank.
Kinkerhook, New York, National Bank of Kinderhook, New York, National Union Bank.
*Lindenpark, New York, National Union Bank.
*Lynn Park, New York, Lynn Park National Bank.
Newport, Rhode Island, Newport National Bank.
Newport, Rhode Island, National Bank of Rhode Island.
New York City First National Bank.
New York City Ninth National Bank.
New York City Marine National Bank.
New York City Market National Bank.
New York City Union National Bank.
New York City St. Nicholas National Bank.
New York City National Shoe and Leather Bank.
New York City, National Bank of the State of New York.
Peekskill, New York, West Chester County National Bank.
Philadelphia, Pennsylvania, Sixth National Bank.
Providence, Pennsylvania, First National Bank.

BILLETS DE CINQ PIASTRES.

Chicago, Illinois, First National Bank.
Chicago, Illinois, Third National Bank.
Chicago, Illinois, Traders' National Bank.
Jackson, Michigan, People's National Bank.
Aurora, Illinois, First National Bank.
Canton, Illinois, First National Bank.
Paxton Illinois, First National Bank.
Galena, Illinois, First National Bank.
Peru, Illinois, First National Bank.
Chicago, Illinois, Merchants' National Bank.
New Bedford, Massachusetts, National Bank of New Bedford.

BILLETS DE DIX PIASTRES.

Albany, New York, Albany City National Bank.
Auburn, New York, Auburn City National Bank.
Cherry Valley, New York, National Central Bank.
Chicago, Illinois, Merchants' National Bank.
Lockport, New York, First National Bank.
Malone, New York, Farmers' National Bank.
Newburg, New York, Highland National Bank.
New York City Croton National Bank.
New York City First National Bank.
New York City Marine National Bank.
New York City Merchants' National Bank.
New York City Market National Bank.
New York City Mechanics' National Bank.
New York City Ninth National Bank.
New York City Union National Bank.
New York City National Bank of Commerce.
New York City National Bank of the Commonwealth.
New York City, National Bank of the State of New York.
Philadelphia, Pennsylvania, First National Bank.
Philadelphia, Pennsylvania, Third National Bank.
Poughkeepsie, New York, First National Bank.
Poughkeepsie, New York, City National Bank.
Poughkeepsie, New York, Farmers and Manufacturers' National Bank.
Peekskill, New York, Westchester County National Bank.
Pen Yan, New York, First National Bank.
Rome, New York, Central National Bank.
Rochester, New York, First National Bank.
Rochester, New York, Flour City National Bank.
Red Hook, New York, First National Bank.
Syracuse, New York, First National Bank.
Syracuse, New York, Syracuse National Bank.
Troy, New York, Mutual National Bank.
Whitehall, New York, First National Bank.
Waterford, New York, Saratoga County National Bank.
Richmond, Indiana, Richmond National Bank.

BILLETS DE VINGT PIASTRES.

Boston, Massachusetts, First National Bank.
Chicago, Illinois, First National Bank.
Indianapolis, Indiana, First National Bank.
Lebanon, Pennsylvania, Lebanon National Bank.
New York City, Merchants National Bank.
New York City, Tradesmen's National Bank.
New York City, National Bank of Commerce.
New York city, National City Bank.
New York city, National Shoe and Leather Bank.
New York city, Market National Bank.
New York city, Rochester National Bank.
New Albany, Indiana, First National Bank.
Plainfield, New Jersey, First National Bank.
Portland, Maine, First National Bank.
Portland, Connecticut, First National Bank.
Philadelphia, Pennsylvania, [illegible] National Bank.
Utica, New York, City National Bank.
Utica, New York, Utica City National Bank.
[illegible]
New York City Fourth National Bank.
[illegible]

SPECTACLES, BALS, &c.

ACADEMIE DE MUSIQUE

Troisième semaine de la saison d'été.

[illegible]

ALCAZAR FRANCAIS

E. Grailley... Directeur

TOUS LES SOIRS

Comédie-Vaudeville-Opérette

Jardin de Cosmopolitan.

[illegible]

ON COMMENCERA A 4 HEURES P. M.

SALLE DES FRANCS-AMIS,

RUE [illegible]

Le CLUB DE VAUDEVILLE a le regret d'annoncer que le théâtre qu'il fait élever dans la salle des Francs-Amis n'étant pas terminé, la représentation qui devait être donnée [illegible]

DIMANCHE, 20 MAI

[illegible]

Grand Concert à Grunewald Hall

MARDI, 15 MAI 1877.

OFFERT A

Mlle CORINNE BOULIGNY,

Avec le concours d'artistes éminents et d'amateurs de cette ville, sous les auspices de [illegible]

Mme E. Nott.

Gouverneur Francis T. Nicholls et Lieutenant Gouverneur L. A. Wiltz.

Le programme sera publié incessamment

BILLET UN DOLLAR.

[illegible]

GRAND CONCERT SACRE

—DONNÉ A LA—

CATHEDRALE ST-LOUIS,

le 15 Mai 1877 à sept heures et demie P. M.

Offert par les Dames composant le Choeur à

MR. JULES CARTIER,

Maître de Chapelle et Organiste de la Cathédrale.

Avec le concours de Mr CAMPIGLIO, organiste Trinity Church, Mr A. VOLLIET, Maître de Chapelle de St. Alphonse, Mme URABIE CARTIER, Professeur VAN HUFFLEN et Mr GAULIER.

PROGRAMME.

Messe solennel e de Rossini, avec orgue et piano.

PREMIERE PARTIE.

1. Kyrie Christe... Morceau d'ensemble. Soli et Choeur.
2. Gloria Laudamus... Morceau d'ensemble (et choeurs. Soli, Mmes Charbonnet et Buckley, MM. [illegible] et Van Hufflen.
3. Gratias Agimus... Terzetto
4. Domine Deus... Solo pour ténor
5. Qui tollis... Duo. Mlle H. M. et Mme Cariade.
6. Quoniam... Solo pour basse. Mr Van Hufflen.
7. Cum sancto... Morceau d'ensemble. Soli et Choeur.

DEUXIEME PARTIE

8. Solo de violon... Mr Coulter
9. Credo... Morceau d'ensemble et Choeur. Soli, Mlle H. M. et Mme Buckley, MM. [illegible]
10. Crucifixus... Solo. Mme U Cartier.
11. Et Resurrexit... Morceau d'ensemble. Soli et Choeur.
12. Sanctus... Morceau d'ensemble et Choeurs. Soli, Mme Witham et Mme Buckley, MM. [illegible] et Van Hufflen.
13. Agnus Dei... Air pour contralto et Choeur. Mlle H. Delhonde.
14. Grande Marche Finale.

Prix des billets... 50 cents

On trouvera des billets chez tous les marchands de musique ainsi qu'au presbytère de la Cathédrale.

Piques-Niques.

Les personnes qui désirent avoir un grand terrain convenable, [illegible]

DIVERS.

MmeJ. VILLIO,

Successeur de Mme Vve BABIO.

266 RUE DE CHARTRES 266

Reçoit les dernières NOUVEAUTÉS de Printemps et d'Eté. CHAPEAUX, CAPOTES, FLEURS FRANÇAISES, RUBANS, ORNEMENTS DE FANTAISIE, CHAPEAUX DE DEUIL, &c.

Mme VILLIO est en mesure de fournir à ses clientes [illegible]

L. GIROT.

Marchand-Tailleur,

11... rue du Camp... 11

[illegible]

R. A. PHYROUX

NOTAIRE PUBLIC.

[illegible]... Passage de la Bourse... [illegible]

[illegible]

ATTENTION!

M. ANDRIEU - - - 159 Poydras

CHAUSSURES FAITES EN VILLE, à $2.50 la paire.

[illegible]

Brasserie à Vapeur.

[illegible]... Rue Marais... [illegible]

NOTRE bière sera vendue aux [illegible] aux prix les plus raisonnables.

H. F. STUECKER.

BOIS CHARPENTE

AU MOULIN "[illegible]"

A l'angle des rues Remparts et [illegible]

[illegible]

NICHOLAS CONNELL.

SOMNAMBULE.

LE PROFESSEUR LENORMAND [illegible]

[illegible]

INSTITUTIONS.

[illegible]

[illegible] rue du Canal, [illegible] rue du Canal,

COLLEGE COMMERCIAL.

[illegible]

INSTITUTION D'AQUIN.

[illegible]

Institution de Mlle Dufrane,

[illegible]

ASSURANCE MARITIME.

Orient Mutual Insurance Co.,

New York.

Actif... $1,000,000

[illegible]

CHANGEMENT DE LOCAL.

H. E. PICGALUGA,

Successeur de A. LANATA,

[illegible]

Faïence, Porcelaine, Verrerie,

ARTICLES DE MENAGE.

207... Rue du Canal... 207

Nouvelle-Orléans.

[illegible]

J. B. VIENNE avec B. VIENNE.

L'Union Française.

[illegible]

EDGAR LABUR, Président.

[illegible]

NEW ORLEANS SAVINGS INSTITUTION

[illegible]

LEON QUEYROUZE. OSCAR BOIS.

QUEYROUZE & BOIS.

MARCHANDS EN GROS DE

EPICERIES, VINS, LIQUEURS

ET

Toutes sortes de Produits de l'Ouest,

Aux Magasins Bleus,

Coin Vieille-Levée et Bienville.

LAURENT LAGASSAGNE.

Marchand - Commissionnaire et Importateur de Vins et Liqueurs.

[illegible]... RUE DECATUR... [illegible]

[illegible]

J. VERGNOLE,

[illegible]... Rue Decatur... [illegible]

—IMPORTATEUR DE—

VINS, COGNAC, LIQUEURS, FRUITS A L'EAU-DE-VIE, VERMOUTH, HUILE, SARDINES, ABSINTHE.

[illegible]

BITTER DES ARABES

Supérieur à tout autre!

[illegible]

VERGNOLE, Propriétaire. Nlle-Orléans.

CONSULAT DE FRANCE

—A—

LA NOUVELLE-ORLEANS

11 RUE ST-LOUIS.

Avis Mensuel—Mai 1877.

Sont invités à se présenter au Consulat de France, pour affaires qui les concernent, les personnes dont les noms suivent. [illegible]

[illegible]

La Chancellerie du Consulat de France, sise rue St. Louis No 11, [illegible]

Le Consul de France,

[illegible]

A. Carrière & Sons

Négociants-Commissionnaires,

[illegible]

LA PLUS

GRANDE OCCASION.

Qui ait été offerte au public.

TIRAGE EXTRAORDINAIRE

MARDI, 5 JUIN 1877.

[illegible] sous la surveillance et la direction du

Gén. G. T. Beauregard

DE LA LOUISIANE,

—ET DU—

Gén. Jubal A. Early

DE LA VIRGINIE.

IDÉE DE RÉDUCTION!

Pas d'ajournement!

UN DEMI-MILLION

de Piastres distribué.

TOUS LES LOTS GAGNANTS PAYES EN PLEIN.

Magnifique Chance

DE FAIRE

FORTUNE!

—LA—

COMPAGNIE

DE LOTERIE

DE L'ETAT

DE LA LOUISIANE

DONNERA A LA

SALLE DE L'OPERA,

A LA NOUVELLE-ORLEANS, LNE.

LE MARDI, 5 JUIN 1877,

UN GRAND TIRAGE

EXTRA,

CLASSE F.,

UN PRIX CAPITAL DE... $100,000
UN PRIX CAPITAL DE... 50,000
UN PRIX CAPITAL DE... 20,000

Un Lot Gagnant par chaque neuf billets 11,279 Lots, montant en tout à

$522,500.

[illegible]

A LA SALLE DE L'OPERA,

dans la matinée de

Mardi, 5 Juin 1877,

—A LA—

NOUVELLE-ORLEANS, LOUISIANE.

[illegible]

Concert Promenade

[illegible]

VOYEZ LE PLAN!

PLAN EXTRAORDINAIRE!

100,000 Billets à $10 le billet.

LISTE DES LOTS:

1	Gros lot de $100,000	$100,000
1	do	50,000
1	Lot de...	20,000
2	Lots de...	10,000
4	Lots de...	5,000
20	Lots de...	1,000
50	Lots de...	500
100	Lots de...	300
200	Lots de...	200
600	Lots de...	100
10000	Lots de...	10

PRIX D'APPROXIMATION.

[illegible]

BILLET ENTIER $10, DEMI BILLET $5, QUART DE BILLET $2 50, [illegible]

A vendre à toutes les agences de la Compagnie [illegible] DE LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE [illegible]

[illegible]

SOUVENEZ-VOUS

[illegible]

5 JUIN 1877.

TOUS LES LOTS

—SONT—

Payés sur Présentation.

[illegible]

M. A. DAUPHIN,

Président.

Nouvelle-Orléans, Lne.

[illegible]

MAISON ÉTABLIE EN 1840.

LE PALAIS DES MEUBLES,

A l'enseigne de l'Aigle d'or,

Jos. B. Hubbard

Au coin des rues Remparts et Perdido,

Fabricant et marchand de toute sorte de meubles, tapisserie, literie, matelas à ressorts, stores, miroirs, &c. &c.

Cette ancienne maison, si favorablement connue, est toujours à la tête des établissements de ce genre. Parmi les maisons de premier ordre, au sud de Cincinnati, elle se proclame celle où l'on achète à meilleur marché.

C'EST LA PLUS GRANDE.

C'est celle qui a la plus grande salle d'exposition.

C'est celle dont le stock est le plus considérable et le mieux assorti.

Elle est disposée avec goût,

Elle est bien éclairée, propre et on y trouve des vendeurs polis et [illegible]

Etablie en 1840

Le plus grand et le plus bel assortiment de meubles de chambre à coucher qui ait jamais été exposé à la Nlle-Orléans. Toilettes françaises d'un nouveau genre et à glaces; armoires en noyer, en acajou, en bois de rose, à glaces; Un magnifique assortiment de meubles de salon

(faits par la maison),

à différentes couvertures, aux prix coûtants et au-dessous des prix coûtants. Les acheteurs trouveront, constamment, en magasin, un stock complet de ces meubles, qu'ils pourront faire couvrir à leur goût.

Glaces, Glaces de Cheminées, Tables de milieu, Etagères, Une grande variété de meubles de bibliothèque, secrétaires, bibliothèques, pupitres de salon, pour dames; tables à ouvrage.

Meubles de salles à manger, Buffets, tables à allonge, &c. &c., très beaux et à très bas prix.

Les [illegible] de la campagne sont l'objet d'une attention spéciale.

Meubles communs pour les magasins de la campagne, les habitations et les bords du Lac.

VENTE en GROS et en DETAIL

Emballage et expédition gratuits.

Cherchez l'AIGLE D'OR.

Jos. B. Hubbard

Au No 122 de la rue des Remparts, coin Perdido, côté sud,

Et aux Nos 84, 86, 88, 90 et 92 de la rue Perdido.

VENTES A L'ENCAN.

PAR C. E. GIRARDEY

MAGNIFIQUE PLACEMENT.

A six crédit de cinq ans.

[illegible]

PAR C. E. GIRARDEY, Encanteur, [illegible] SAMEDI, 12 mai 1877, [illegible]

[illegible]

Une charmante résidence cottage, avec un grand jardin, [illegible] Claiborne.

La plus jolie maison de résidence du troisième District.

PAR C. E. GIRARDEY, Encanteur—Bureau No 11 de la rue du Camp—SAMEDI, 12 mai 1877, [illegible]

[illegible]

Etat de situation Annuel de la Compagnie d'Assurance de la Nouvelle-Orléans, Jusqu'au 31 décembre 1876.

ETABLIE EN 1805.

[illegible]

ACTIF DE LA COMPAGNIE ESTIME AU PRIX COMPTANT DU MARCHE.

[illegible]

W. A. BELL,
R. GALLY,
E. MERILH,
A. [illegible]

J. TUYES, Président.

J. W. HINCKS, Secrétaire.

JOHN L. LAMBERT,

[illegible]

J. W. HINCKS, Secrétaire.

[illegible]

VENTES A L'ENCAN.

PAR PLACIDE J. SPEAR

Vente à très longs termes et sans limite de réserve, de propriétés de très grande valeur si bien situées dans le Deuxième et le Troisième Districts à l'angle des rues St-Philippe et St-Claude, dans la rue Royale, entre les rues Marigny et Champs-Elysées; dans la rue Mandeville, entre les rues Dauphine et Royale; au coin des rues Robertson et Kerlerec; dans la rue St-Claude, entre les rues St-Antoine et Antonio; dans la rue de la Douane, entre les rues Tremé et Franklin; dans le Passage de la Bourse, entre les rues Conti et St-Louis; au coin des rues Grands-Hommes et Union; dans la rue Union, entre les rues Grands-Hommes et Craps; dans la rue Liberté, entre les rues Douane et Bienville; dans la rue du Canal, entre les rues Broad et White.

PAR PLACIDE J. SPEAR, encanteur, [illegible] JEUDI, 17 mai 1877, [illegible]

[illegible]

ATTENTION.

Cantiniers, bouchers et commerçants des Marchés Français et aux légumes. Beaux magasins et résidence No 43 rue St. Philippe entre Royale et Chartres. Vente sans limite pour liquider des affaires d'intérêts et par consentement mutuel.

PAR PLACIDE J. SPEAR, [illegible]

[illegible]

Magasin en briques et résidence, à l'angle des rues Conti et Chartres; deux [illegible] dans la rue du Canal.

[illegible]

Cour de District des Etats-Unis d'Amérique pour le District de la Louisiane—No [illegible]

PAR PLACIDE J. SPEAR, [illegible]

[illegible]

VENTES A L'ENCAN.

PAR O. VALETON

Beurre!! Beurre!! Beurre!!

Pour le compte de qui il appartiendra.

PAR O. VALETON, [illegible] SAMEDI, 12 mai [illegible]

Conditions—Comptant.

PAR B. E. MORPHY & SON

Foin. Foin. Foin.

PAR B. E. MORPHY & SON—[illegible] SAMEDI, [illegible]

Conditions—comptant.

[illegible] Houille de Charbon.

PAR B. E. MORPHY & SON—[illegible] SAMEDI, [illegible]

Conditions—Comptant.

PAR A. GUINAULT.

Vente positive pour règlement d'intérêts.

PAR A. GUINAULT, encanteur, [illegible]

[illegible]

PAR HONY, MACON & O'CONNOR.

L'ensemble et la ferme "Henry" à environ 5 milles au-dessous de la ville, sur la rive droite du fleuve.

Succession de Robert E. Henry.

Deuxième Cour de District de la Paroisse d'Orléans.—No [illegible]

PAR HONY, MACON & O'CONNOR, [illegible] SAMEDI, [illegible] mai 1877, [illegible]

UN CERTAIN MORCEAU DE TERRE, [illegible]

2 UN CERTAIN MORCEAU DE TERRE [illegible]

[illegible]

[illegible]-Généraux.

SÉNAT.

Le Sénat des Etats-Unis se compose de [illegible] sénateurs. Il y a actuellement [illegible] siéges contestés, les deux de la Louisiane et un de la Caroline du Sud. Sur les [illegible] autres, il y a 39 républicains et 36 démocrates en comptant le juge Davis; en voici la liste:

Etats.	Sénateurs.
Alabama	John T. Morgan, D.
	[illegible]
Arkansas	[illegible]
California	[illegible]
Colorado	[illegible]
Connecticut	[illegible]
Delaware	Thomas F. Bayard, D.
	[illegible]
Florida	[illegible]
Georgia	[illegible]
Illinois	[illegible]
Indiana	[illegible]
Iowa	[illegible]
Kansas	John J. Ingalls, R.
	[illegible]
Kentucky	[illegible]
Louisiana	[illegible]
Maine	[illegible]
Maryland	[illegible]
Massachusetts	[illegible]
Michigan	[illegible]
Minnesota	[illegible]
Mississippi	[illegible]
Missouri	[illegible]
Nebraska	[illegible]
Nevada	[illegible]
N. Hampshire	[illegible]
New Jersey	[illegible]
New York	[illegible]
North Carolina	[illegible]
Ohio	[illegible]
Oregon	[illegible]
Pennsylvania	[illegible]
Rhode Island	[illegible]
South Carolina	[illegible]
Tennessee	[illegible]
Texas	[illegible]
Vermont	[illegible]
Virginia	[illegible]
West Virginia	[illegible]
Wisconsin	[illegible]

[illegible]

Banque Nationale Mutuelle de la NOUVELLE-ORLEANS.

[illegible]

ACTIF—

[illegible]

[illegible]